



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne

**MAIRIE DE FAY LES NEMOURS**  
**SERVICE URBANISME**  
**77167 FAY LES NEMOURS**

Dossier suivi par : Noé BODART

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Fontainebleau, le 07/08/2020

numéro : cp1782000001

demandeur :

adresse du projet : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME 77167 FAY LES NEMOURS

M. LE MAIRE DE FAY LES NEMOURS  
MAIRIE DE FAY LES NEMOURS  
30 RUE GRANDE  
77167 FAY LES NEMOURS

nature du projet :

déposé en mairie le : 08/07/2020

reçu au service le : 08/07/2020

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -  
Abri orné sous blocs de grès - Château de Fay les Nemours - Eglise  
de Fay les Nemours

Monsieur le Maire,

Par courrier adressé en date du 8 juillet 2020, le commune m'a transmis la modification simplifiée de plan local d'urbanisme.

La modification n'appelle pas observation.

Suite à l'appel de mon collaborateur en date du 16 juillet 2020, je vous informe que la création de périmètre délimité des abords (PDA) n'est pas réalisable à l'occasion d'une modification simplifiée de PLU, mais uniquement à l'occasion d'une modification, d'une révision, ou d'une création d'un PLU, comprenant une enquête publique.

Demeurant à votre disposition pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

L'architecte des Bâtiments de France

Jean-Louis AUGER